

## Les déplacements

Bus, tramway, aménagements piétons, Accemo, des déplacements facilités sont proposés aux personnes en situation de handicap.



## Le déplacement à pied

### La signalisation sonore et lumineuse (télécommandes)

Afin de faciliter la traversée de la chaussée des personnes malvoyantes, plusieurs carrefours à feux sont équipés de signalisation sonore. Le déclenchement du système vocal s'effectue à l'aide d'une télécommande individuelle.

#### Renseignements auprès de l'association Valentin Haüy

Association Valentin Haüy  
50 rue de Lyon 29200 Brest  
Tél. : 02 98 44 65 58  
[comite.brest@avh.asso.fr](mailto:comite.brest@avh.asso.fr)

### Les bandes podotactiles

Les bandes podotactiles servent à repérer les passages protégés pour les personnes malvoyantes. Elles se distinguent de la chaussée par un revêtement bosselé et clouté.

## Se déplacer en fauteuil

La mise en place de conteneurs enterrés a pour but de dégager définitivement les trottoirs afin de faciliter le passage des personnes à mobilité réduite.



**Le stationnement sur les trottoirs empêche les personnes en fauteuil de se déplacer correctement, il est donc demandé aux automobilistes de faire preuve de civisme en se stationnant sur les places dédiées.**

## Se déplacer en voiture

### Leçons de conduite

Pour pouvoir se déplacer en voiture, et en fonction du handicap il est parfois nécessaire de:

- > prendre ou reprendre des leçons de code de la route
- > des leçons de conduite adaptées.

Renseignements :

#### **Feu vert mobilité**

1 rue Louis Pidoux  
Tél. : 02 98 43 05 00

### Aménagement du véhicule

L'aménagement du véhicule est parfois nécessaire. Cet aménagement coûte cher.

Avant d'engager toute dépense, contactez la [Maison départementale des personnes handicapées](#). ↗

Certains aménagements peuvent faire l'objet d'un financement via la prestation de compensation du handicap (PCH).

Renseignements auprès de la [MDPH](#). ↗

## Contact

### Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)



1C rue Félix Le Dantec  
29000 Quimper

☎ 02 98 90 50 50

🌐 [www.mdp29.fr](http://www.mdp29.fr)

@ [contact@mdp29.fr](mailto:contact@mdp29.fr)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Depuis le début du mois d'avril 2016, les personnes peuvent se rendre dans [le Centre départemental d'action sociale \(CDAS\) le plus proche de chez eux](#) 📍, pour retirer un dossier de demande de compensation. Les agents d'accueil des CDAS peuvent également réceptionner leur dossier complété et signé. Après vérification de sa recevabilité, le CDAS transmet le dossier à la MDPH. Plus d'information sur le [site de la MDPH](#)



[Renseignements, formulaires à télécharger, liens, etc., cliquez ici](#) 📄.

## Se déplacer en transport en commun



### Les bus

La majorité des bus sont accessibles, ils disposent de planchers bas, de palettes rétractables, d'annonces vocales et d'un emplacement réservé aux personnes en fauteuil roulant, reconnaissable par un logo et un marquage jaune au sol. Les lignes et stations accessibles sont signalées par le pictogramme ci-contre.

### Le tramway

Le tramway permet aux personnes en situation de handicap de se déplacer avec la prise en compte des différents handicaps :

- déficience visuelle : bandes podotactiles, travail sur les reliefs et les contrastes en voirie, annonces sonores en station et dans les véhicules, feux sonores etc.
- handicap moteur : plancher bas, rampes, largeurs de passage, calage des fauteuils dans les rames,
- déficience auditive : annonces sonores systématiquement doublées sur écrans en station et dans les rames etc.

## Contact

### Bibus

33 avenue Clémenceau  
29200 Brest

☎ 02 98 80 30 30

🌐 [www.bibus.fr](http://www.bibus.fr)

**Le service Accemo, un service de transport en commun à la demande**

[Accemo](#) est un service de transport en commun à la demande pour les personnes à mobilité réduite mis en place par Bibus et Brest métropole sur Brest et les sept communes de Brest métropole et s'effectue en minibus spécialement équipés.

Accemo offre un service élargi. Les clients peuvent voyager sept jours sur sept :

- > du lundi au jeudi, de 7h à 20h
- > les vendredis et samedis, de 7h à minuit
- > le dimanche, de 9h à 19h

Accemo s'adresse aux personnes ayant un taux de handicap supérieur ou égal à 80% et qui ne peuvent pas prendre le bus seules ou accompagnées.

Le service est accessible sur inscription uniquement. L'inscription se fait en deux étapes :

- > l'examen du dossier
- > la rencontre-entretien en présence d'un représentant de Brest métropole et d'un représentant du service Accemo.

A l'issue de ces deux étapes, l'inscription est validée.

[Sur le site de Bibus](#) : informations, tarifs, conditions d'accès au service, téléchargement du dossier d'inscription, réservation en ligne etc.

Réservation de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi, et de 9h00 à 17h00 le samedi

Tél. : 02 98 34 42 46

## Se déplacer en covoiturage

Quest Go propose différents services de covoiturage de proximité.

**Pour plus d'informations :**

[QuestGo](#)

## Se déplacer en train

Le service Accès plus de la SNCF propose un accueil et un accompagnement depuis la gare de départ jusqu'à la gare d'arrivée. Ce service est gratuit.

**Pour plus de renseignements :**

SNCF - Service Accès plus

[Conditions d'accès au service et liste des gares accessibles](#)

[Formulaire de réservation](#)

0 890 640 650 de 7h à 22h

[accesplus@sncf.fr](mailto:accesplus@sncf.fr)

## Se déplacer en avion

L'aéroport de Brest-Guipavas est accessible aux personnes à mobilité réduite. Ces personnes bénéficient du parking situé à proximité de l'entrée. Pour pouvoir l'utiliser, il est nécessaire de prendre contact avec le service «Parkings».

**Aéroport de Brest-Guipavas Service parkings :**

Tél. : 02 98 32 86 37

[service.parkings@brest-aeroport.fr](mailto:service.parkings@brest-aeroport.fr)

Pour accéder aux avions, les personnes peuvent bénéficier d'un accompagnement par un agent de l'aéroport.

**Renseignements :**

[Aéroport de Brest-Guipavas](#)

Tél. : 02 98 32 86 00

## Se déplacer en bateau

La ligne Le Conquet-Brest propose 13 allers-retours quotidiens et l'aménagement du parking du port du Conquet permet dorénavant aux cars de descendre au plus proche de l'embarcadère.

Les navires disposent d'emplacements réservés, sont équipés d'un système de diffusion vidéo et sonore. L'équipage est formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Pour que la traversée soit organisée dans les meilleures conditions, prendre contact avec la compagnie avant le départ.

**Pour plus de renseignements :**

[Compagnie maritime Penn ar Bed](#) ↗

Premier éperon du port de commerce

CS 92 928

29229 Brest cedex 2

Tél. : 02 98 80 81 01



**Bon à savoir : des places pour PMR sont disponibles sur le parking de l'embarcadère au Conquet.**

Les titulaires d'un titre de transport maritime bénéficient de la correspondance gratuite sur le réseau Penn-ar-Bed (autocars).

## Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

✖ EFFACER

✓ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **05 mars 2020**

**Brest**  
MÉTROPOLE & VILLE

**HÔTEL DE METROPOLE**

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02 98 33 50 50

[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

**Hôtel de ville de Brest**

2, rue Frézier - CS 63834

29238 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80

[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30